

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC112472DR12

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR6110**, intitulée « **Laboratoire d'astrophysique de Marseille** », dont le directeur est **M. Olivier LE FEVRE** ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bruno MILLIARD**, DR, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bruno MILLIARD**, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **M. Philippe AMRAM**, Professeur.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Philippe AMRAM**, Professeur, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **M. Dominique POULIQUEN**, IR, directeur technique

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bruno MILLIARD**, **M. Philippe AMRAM** et de **M. Dominique POULIQUEN**, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **Mme Hélène VICQ**, IE, administratrice.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01 novembre 2011

Le directeur d'unité

Les délégués

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature	Signature	Signature	Signature

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Nomination de M. Jean-Louis GUILLERON aux fonctions de responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Dec112442DR05

Portant nomination de Monsieur Jean-Louis GUILLERON aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Le Président,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007, modifiée, donnant délégation de signature à M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'Information du CNRS (PSSI) du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu la décision n°111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

Décide

Article 1^{er}

M. Jean-Louis GUILLERON, IR1, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} octobre 2011.

Article 2

La décision n° 110048DR05 du 11 janvier 2011 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 octobre 2011

P/ le Président et par délégation
Le délégué régional

Gilles TRAIMOND